



NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR

MRCDES
LAURENTIDES

GUIDE POUR UNE VILLÉGIATURE ENVIRONNEMENTALE ET DURABLE

SOMMAIRE

Ce document a été réalisé par la MRC des Laurentides

RÉDACTION

Richard Morin, MRC des Laurentides
L'Enclume - Atelier de développement territorial

CONCEPTION GRAPHIQUE

L'Enclume - Atelier de développement territorial

COUVERTURE ET DESSIN D'AMBIANCE

Smith Vigeant Architectes

CRÉDIT PHOTO

L'Enclume - Atelier de développement territorial
MRC des Laurentides

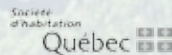
Dépôt légal : 2014.

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-9802024-7-6 (imprimé)

ISBN 978-2-9802024-8-3 (en ligne)



Cette étude de faisabilité a été réalisée avec le concours de la Conférence régionale des élus des Laurentides, la Société d'habitation du Québec et le Fonds municipal vert, un Fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité des bailleurs de fonds.



Ce document est imprimé sur du papier contenant de fibres 100% post-consommation, procédé sans chlore, certifié FSC et fabriqué à partir d'énergie renouvelable.

Photo d'arrière-plan : Lac des Trois Montagnes

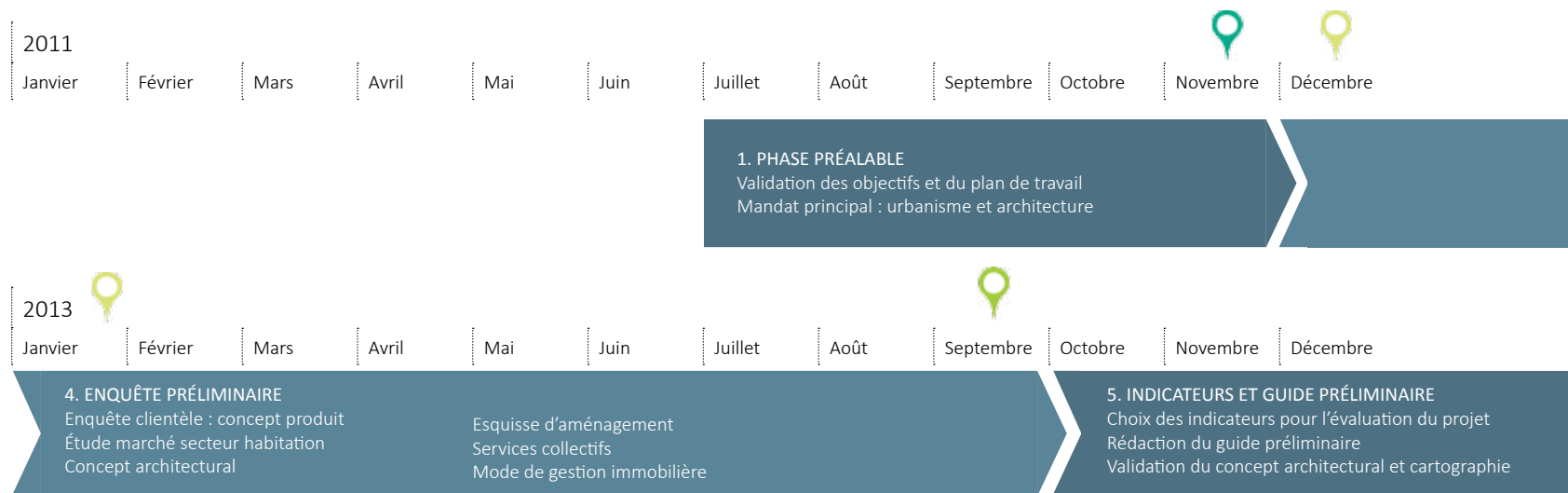
La Conception L'Enclume



PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

La MRC des Laurentides a produit le guide de villégiature environnementale et durable dans le but d'orienter le développement de la villégiature sur son territoire pour répondre aux divers enjeux auxquels elle fait face. Cette étude, réalisée entre 2011 et 2014, fut financée par la Fédération canadienne des municipalités via le Fonds municipal vert, par la CRÉ Laurentides et la Société d'habitation du Québec. Nous tenons ici à leur renouveler notre gratitude pour leur support.

Le présent document se veut un sommaire de cette étude et a pour but de dresser un portrait de la démarche effectuée pour en faciliter la compréhension auprès des personnes et des organisations concernées par ces enjeux dans notre MRC, mais aussi, histoire de faire oeuvre utile, au-delà de nos frontières. Toutefois, une des premières conclusions qu'une telle étude permet de tirer est que l'époque du mur-à-mur est belle et bien révolue et que le chemin qui mène au développement d'une villégiature environnementale et durable se doit d'être adapté à son territoire d'accueil et à son contexte propre. Ainsi, ce sommaire présente, principalement, l'approche privilégiée dans le cadre de cette étude et les constats qui, à notre sens, peuvent présider à l'atteinte de conclusions adaptées à d'autres réalités géographiques. Nous espérons que, pour le lecteur de la région comme celui d'ailleurs, il s'agira d'une agréable porte d'entrée pour découvrir l'ensemble des réflexions, des conclusions et des actions pour la réalisation de ce projet.



DÉMARCHE



Approbation par le conseil d'administration de la MRC



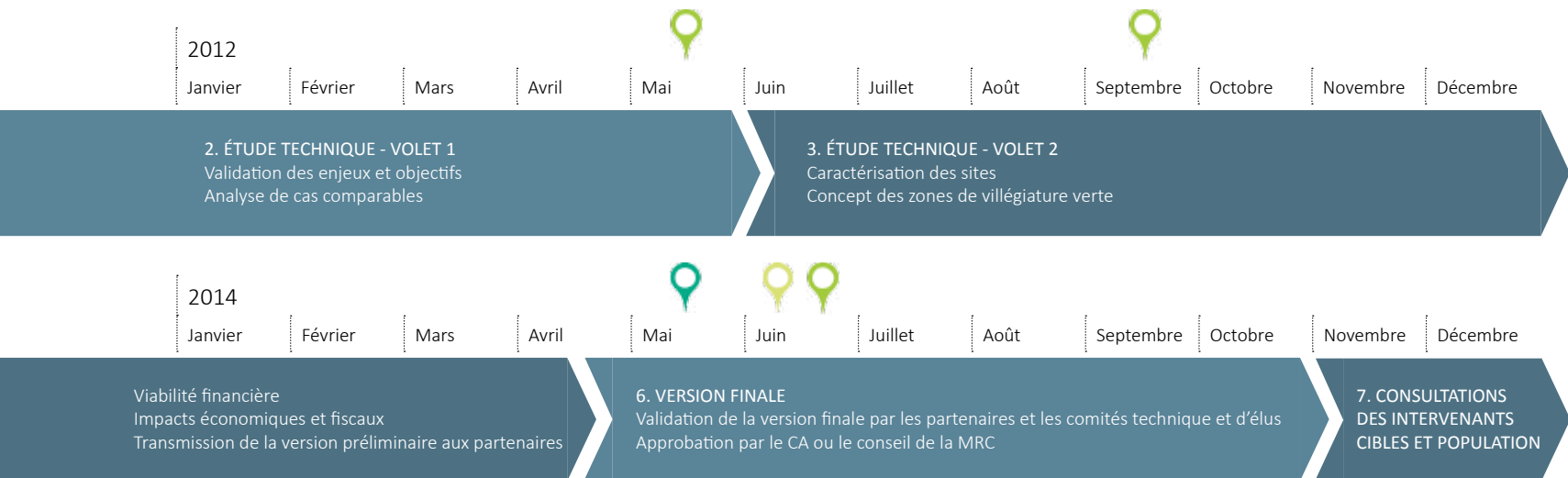
Consultation du comité d'élus sur le développement forestier



Comité technique de professionnels et rencontre technique avec les municipalités

Après avoir défini le plan de travail et les objectifs qui y étaient rattachés, la MRC a effectué une étude afin d'analyser différents cas comparables, puis a identifié des secteurs potentiels pour d'éventuels développements de villégiature sur son territoire

Parallèlement, des enquêtes sur le marché de l'habitation et sur les clientèles potentielles furent menées. Ces étapes permirent ensuite de mener des études techniques sur différentes dimensions du projet : l'architecture du bâtiment, les coûts, les contraintes et les impacts économiques du projet, les critères écologiques de construction, etc. Finalement, ces composantes furent intégrées ensemble pour produire le guide à être ultimement mis en pratique par la MRC et les différents intervenants concernés par l'objet d'un tel projet.



ENJEUX

Les attentes exprimées par les élus municipaux, les études sur les clientèles potentielles et le marché de l'habitation durable, de même que les consultations auprès d'intervenants cibles, permirent d'établir une série d'enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels un projet de villégiature durable devait répondre.

SOCIAUX

- L'accessibilité à la propriété pour jeunes ménages
- Le maintien de l'accès aux plans d'eau (activités)
- La convergence des intérêts entre la population locale, les touristes et villégiateurs
- L'acceptabilité des nouveaux projets de villégiature riveraine
- La rétention des villégiateurs âgés
- Gouvernance : Le partage des pouvoirs et responsabilités, et l'efficience de la gestion territoriale

ENVIRONNEMENTAUX

- La cohabitation entre la villégiature et le secteur primaire d'activités
- Les effets à long terme sur la qualité des plans d'eau, des écosystèmes et des paysages
- Les règles d'aménagement et de voirie dans l'atténuation des impacts de la villégiature en milieu naturel
- La performance du concept architectural (habitation plus écologique) et de l'aménagement du site

ÉCONOMIQUES

- Le maintien de la valeur foncière vis-à-vis le marché immobilier et la fiscalité municipale
- La contribution de la villégiature aux commerces et services (pouvoirs d'achat)
- Les retombées locales du secteur de la construction, de l'approvisionnement et de la transformation dans le milieu
- L'adaptation de l'industrie locale aux exigences de la construction et de l'aménagement durable
- L'imputabilité des coûts collectifs associés au développement de la villégiature (dont services municipaux et publics)

DÉFIS

Afin d'orienter la conception générale du projet et d'en évaluer sa performance au développement durable (social, environnement et économique), six grands défis à atteindre ont été retenus :



CONTRIBUER À ATTIRER
UNE POPULATION
DYNAMIQUE

Un projet de villégiature environnementale et durable doit pouvoir contribuer à attirer de jeunes ménages et familles. Ce défi peut être atteint notamment en développant une offre résidentielle abordable mais néanmoins performante au point de vue écoénergétique.



SUSCITER
L'ACCEPTABILITÉ
SOCIALE

Le projet de villégiature environnementale et durable doit être développé afin de répondre aux attentes et aux besoins des collectivités locales. Des efforts de consultation, mais aussi de communication des avantages anticipés doivent donc être prévus.



ASSUMER UN DEVOIR
D'EXEMPLARITÉ
ENVIRONNEMENTALE

La minimisation des impacts négatifs sur le plan environnemental du projet est primordiale. Pour ce faire, le recours à des normes de certification est à envisager, tout en les adaptant au contexte rural, dans le cas présent. Il s'agit d'un devoir envers les générations futures, mais aussi d'une orientation résolument favorable pour attirer et retenir des clientèles de plus en plus exigeantes sur ce plan dans leur milieu de vie et de villégiature.



COMPLÉMENTER
L'OFFRE
ACTUELLE

Il existe présentement déjà une offre importante de terrains et d'habitations pour la villégiature dans la MRC des Laurentides. Un projet de villégiature environnementale et durable devra s'adresser à des clientèles peu présentes pour le moment de façon à favoriser la complémentarité avec l'offre existante et maximiser la synergie entre les villages et les sites récréotouristiques existants.



CRÉER DES
EMPLOIS ET DES PME
LOCAUX

La construction résidentielle est un vecteur de stimulation économique. Une emphase sur le marché local des activités de construction est donc primordiale pour maximiser les retombées en emplois et en investissements pour les collectivités.



OPTIMISER
L'ASSIETTE FISCALE ET
LES SERVICES LOCAUX

Un projet de développement de villégiature peut être à la fois rentable en soi et défavorable économiquement pour l'organisation territoriale d'accueil. Ainsi, il est important de considérer et d'orienter les décisions d'aménagement et d'implantation en fonction de leurs effets sur la fiscalité municipale. On pensera notamment aux coûts associés à la voirie municipale ou encore à la collecte des matières résiduelles.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Quatre échelles de critères furent retenus pour constituer les bases de l'évaluation d'un projet de villégiature environnementale et durable : le positionnement stratégique, l'aménagement viable, l'implantation intelligente, le bâtiment durable.



POSITIONNEMENT
STRATÉGIQUE

L'inscription d'un site de villégiature à l'échelle du territoire dans lequel il s'inscrit a de multiples impacts. Ainsi, un projet de villégiature durable est plus qu'un simple projet d'habitation écologique. Il doit s'insérer dans un contexte territorial plus grand qui le conditionne et qu'il modifie à son tour.



AMÉNAGEMENT
VIABLE

À l'échelle du projet de développement d'un site de villégiature, les décisions d'aménagement sont importantes puisqu'elles auront des conséquences à long terme sur plusieurs aspects comme les habitudes de vie des résidents, les coûts privés et publics à la construction et à l'entretien. Le choix du site est très important à cet égard. Par la suite, une connaissance fine de sa géographie et des services collectifs qu'il implique, favorisera un aménagement viable au point de vue environnemental, économique et social.



IMPLANTATION
INTELLIGENTE

Le défi d'implantation d'un projet durable en pleine nature est qu'il s'adapte à son milieu, et non le contraire. Ainsi, la façon dont les bâtiments et les infrastructures sont implantés sur un site conditionne énormément leur performance énergétique qui, à terme, ont des impacts financiers et écologiques non négligeables.



BÂTIMENT DURABLE

La notion de bâtiment durable est traitée dans son sens plus large en y introduisant des composantes du développement durable qui dépassent le cadre strict des composantes physiques de la construction et de l'évaluation de leurs performances environnementales ou énergétiques.

RELATION ENTRE LES DÉFIS ET LES GRANDS CRITÈRES



COMPLÉMENTER
L'OFFRE
ACTUELLE



CRÉER DES
EMPLOIS ET DES
PME LOCALES



OPTIMISER
L'ASSIETTE FISCALE ET
LES SERVICES LOCAUX



CONTRIBUER À ATTIRER
UNE POPULATION
DYNAMIQUE



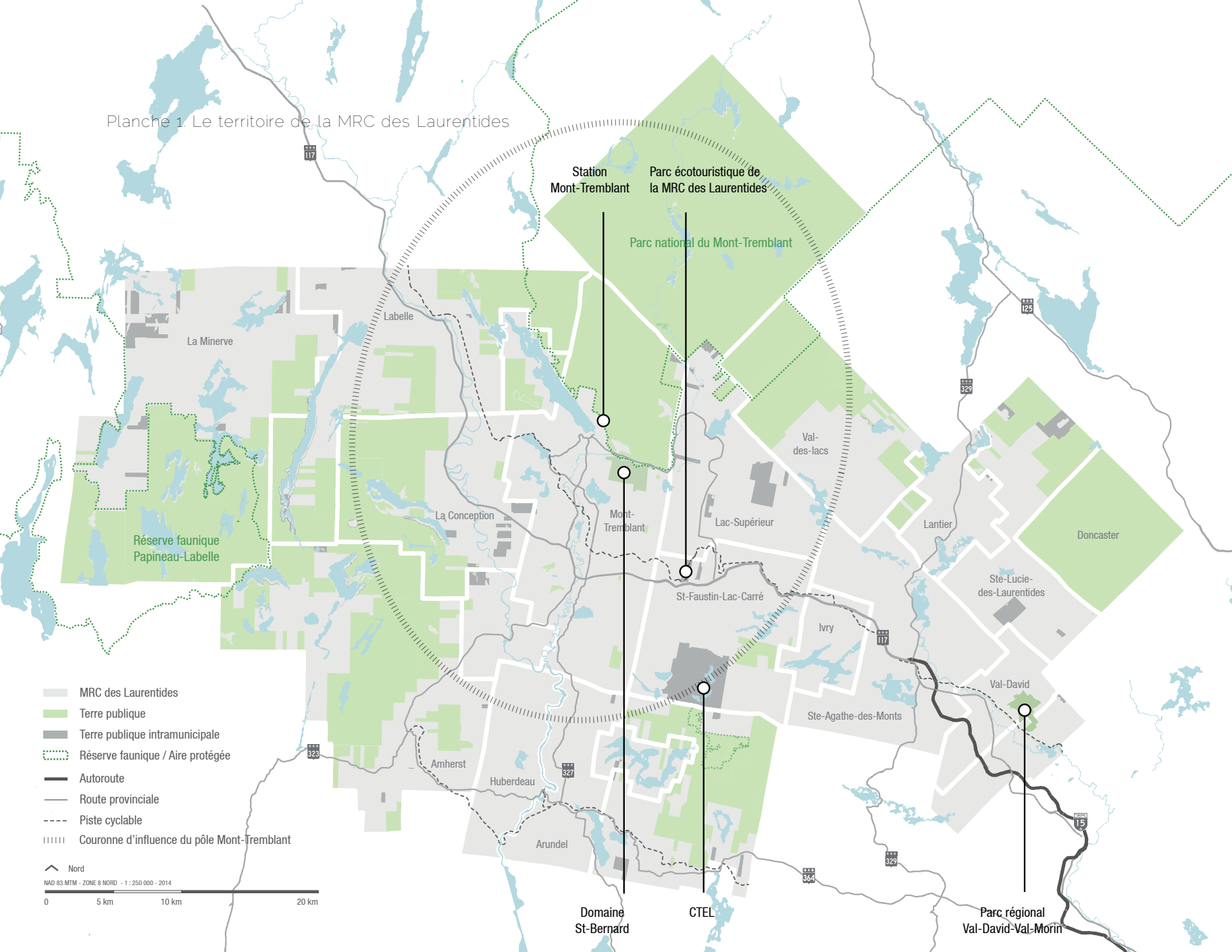
SUSCITER
L'ACCEPTABILITÉ
SOCIALE



ASSUMER UN DEVOIR
D'EXEMPLARITÉ
ENVIRONNEMENTALE



Planche 1. Le territoire de la MRC des Laurentides



Station
Mont-Tremblant

Parc écotouristique de
la MRC des Laurentides

Parc national du Mont-Tremblant

La Minerve

Labelle

Réserve faunique
Papineau-Labelle

La Conception

Mont-Tremblant

Lac-Supérieur

Val-
des-lacs

Lantier

Doncaster

Ste-Lucie-
des-Laurentides

St-Faustin-Lac-Carré

Ivry

Val-David

Ste-Agathe-des-Monts

Amherst

Huberdeau

Arundel

Domaine
St-Bernard

CTEL

Parc régional
Val-David-Val-Morin

- MRC des Laurentides
- Terre publique
- Terre publique intramunicipale
- Réserve faunique / Aire protégée
- Autoroute
- Route provinciale
- Piste cyclable
- Couronne d'influence du pôle Mont-Tremblant

Nord
NAD 83 MTM - ZONE 8 NORD - 1 : 250 000 - 2014
0 5 km 10 km 20 km

POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

Ps

Av

li

Bd

Ps1

NOYAU DE SERVICES

Ps2

CHEMIN PUBLIC

Ps3

COMPLÉMENTARITÉ DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Une considération pour la distance qui sépare les noyaux villageois de services existants de même que sur les émissions de gaz à effet de serre (GES). Selon l'enquête menée dans le cadre de ce projet, 40% des répondants indiquaient que la proximité d'un noyau villageois constituait un facteur d'achat très important. Pour cette raison, les sites de développement de villégiature environnementale et durable se doivent d'être situés près des noyaux de services existants et, au plus, à 10 kilomètres ou 20 minutes de voiture d'un de ceux-ci.

La distance entre l'emplacement d'un site de villégiature projeté et un chemin public existant est à considérer. Une plus grande distance nécessitera des investissements supplémentaires qui limiteront l'accessibilité du projet. D'autre part, l'allongement des chemins municipaux entraîne des charges d'entretien supplémentaires pour la municipalité d'accueil. Pour ces raisons, la distance d'un projet de villégiature environnementale et durable doit être la plus rapprochée possible d'un chemin municipal ou public (avec minimum de services) et, au plus, à un kilomètre d'un de ceux-ci.

L'étude de marché réalisée dans le cadre du projet de villégiature environnementale et durable a permis de constater que les villégiateurs potentiels préféreraient s'implanter à proximité de sites récréotouristiques existants afin de pouvoir en bénéficier pour pratiquer des activités culturelles et de plein air. À cette fin, les sites projetés pour l'implantation d'une villégiature environnementale et durable doivent être contigus ou situés à moins d'un kilomètre d'un équipement récréatif d'envergure régional ou d'un lien destiné vers un de ceux-ci.

AMÉNAGEMENT VIABLE

Ps

Av

li

Bd

Av1

SENSIBILITÉ DU BASSIN
VERSANT ET QUALITÉ DE L'EAU

Les écosystèmes hydrologiques peuvent être très vulnérables aux interventions humaines. Un projet de développement de villégiature environnementale et durable nécessite donc l'évaluation de la sensibilité du bassin versant et de son réseau hydrographique (lac et cours d'eau), dans lequel il s'inscrit afin de prendre, au besoin, des mesures adaptées pour en préserver l'intégrité.

Av2

HABITATS NATURELS

Plusieurs législations et règlements existent déjà pour protéger les milieux hydriques, naturels et fauniques reconnus ou d'intérêt. Ces prescriptions viennent tantôt de différents ministères, de schémas d'aménagement de municipalités régionales de comté, ou de plans et règlements d'urbanisme des municipalités locales. Un projet de villégiature environnementale et durable devra être en retrait de ces milieux reconnus et rencontrer toutes les prescriptions existantes, voire même dépasser, ou redéfinir au besoin celles-ci. De plus, un projet de développement durable doit être conçu initialement de manière à minimiser les impacts sur la biodiversité et les espaces de vie du monde animal et végétal, comme le maintien de la connectivité des habitats (ex. : corridors de déplacements et abris pour le cerf de Virginie).

Av3

QUALITÉ DE L'AIR ET
GAZ À EFFET DE SERRE

La planification d'un site de villégiature environnementale et durable doit viser à minimiser la production des gaz à effet de serre. Un aménagement favorisant le compostage sur le site, la centralisation des autres matières résiduelles à collecter et l'orientation des bâtiments contribuent à cet objectif. Toutefois, le facteur le plus important demeure que l'implantation soit située le plus proche possible des noyaux de services et d'emplois et, dans la mesure du possible, favorise l'utilisation de moyens de transports actifs.

Av4

VOIRIE MUNICIPALE

Dans un développement d'un site de villégiature traditionnel, les frais d'entretien du réseau de circulation est généralement au frais de la municipalité. Ces montants peuvent parfois surpasser les revenus fonciers associés et ainsi devenir une perte nette pour l'organisation locale. Un développement intégré avec une certaine prise en charge du réseau d'accès véhiculaire, peut, selon certaines modalités, éviter ce déséquilibre et ainsi être plus équitable pour l'ensemble des résidents locaux.

Av5

COLLECTE DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES

À l'instar des coûts d'entretien du réseau véhiculaire, la collecte des matières résiduelles dans un développement traditionnel représente des montants importants. Des mesures comme l'aménagement d'un site collectif de dépôts des matières recyclables et des déchets ultimes, de même que le compostage des matières organiques directement sur place, peuvent permettre de réduire les coûts de collecte.

Av6

PROTECTION INCENDIE

L'application des schémas de couverture de risques peut conduire à l'installation en milieu rural ou de villégiature à l'installation d'aménagements particuliers pour assurer des services d'incendie efficaces. À ce titre, la prévention, l'achat d'équipement et l'installation de bornes sèches et de réservoirs citernes pour assurer leur ravitaillement devraient être envisagés.

Av7

COMPATIBILITÉ
AUX ACTIVITÉS
PÉRIPHÉRIQUES

Le territoire rural, quoique en apparence tranquille, est parfois le théâtre d'activités plus contraignantes : l'exploitation forestière et minière, le camionnage qui leur est associé, les activités récréatives parfois plus intensives, etc. Le développement d'un site de villégiature environnementale et durable doit répondre, voire dépasser les normes d'utilisation du territoire afin de favoriser la qualité de vie des résidents et un partage harmonieux entre les divers usagers.

Av8

COMPOSANTES
PATRIMONIALES ET
PAYSAGÈRE

La dimension paysagère est importante pour l'attractivité d'un site de villégiature et la qualité de vie de ses résidents. Des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA) et d'autres types de réglementations, notamment sur l'abattage des arbres, peuvent favoriser la conservation patrimoniale ou paysagère des lieux. Des éléments architecturaux, des aménagements, du mobilier et l'insertion d'ouvrages d'art locaux à l'entrée des îlots résidentiels peuvent contribuer à bonifier l'esthétique des lieux et à l'appartenance du projet à la culture et l'identité laurentienne.

IMPLANTATION INTELLIGENTE

Ps

Av

li

Bd

li1

POSITIONNEMENT
BIOCLIMATIQUE

L'implantation d'une maison peut grandement influencer sa performance énergétique lorsque l'on considère des facteurs comme l'orientation par rapport au soleil et au vent de même que la topographie du site. Le zonage interne et la volumétrie des bâtiments ont également des impacts significatifs sur la performance écogénéralistique des bâtiments.

li2

AMÉNAGEMENT
DU TERRAIN

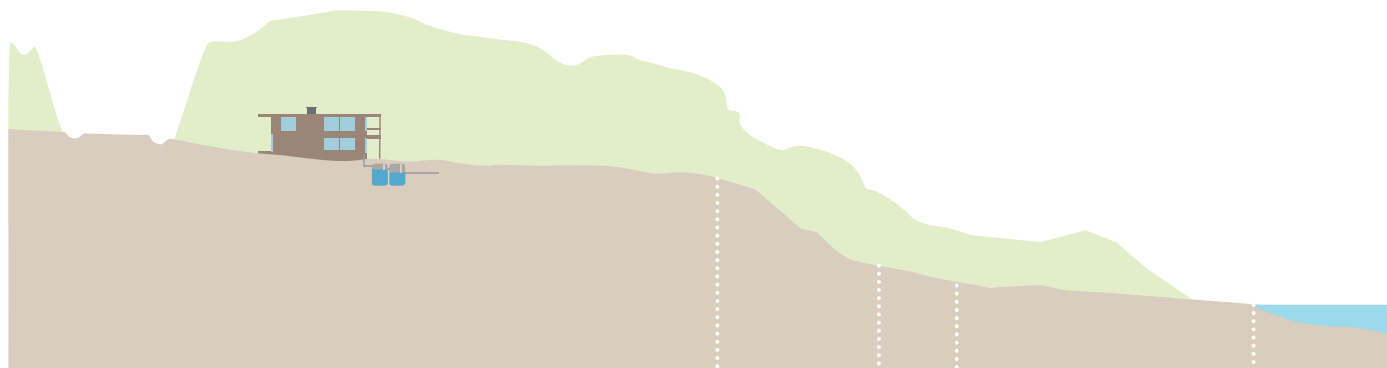
Les caractéristiques physiques du site et l'aménagement du terrain ont un impact considérable sur la durabilité du bâtiment. Ici, plusieurs aspects méritent une évaluation et des aménagements conséquents. Parmi ceux-ci, on note l'empreinte au sol et la densité de l'aménagement, les considérations pour la topographie du site, la conservation des espaces naturels, de même que la gestion des eaux usées et pluviales.

li3

VOIES DE CIRCULATION

La planification et l'aménagement des voies de circulation ont des effets sur l'érosion des sols et le transport de sédiments vers les plans d'eau. Pour cette raison, la planification et la conception du réseau véhiculaire et des fossés doit préférablement tenir compte de la topographie du site pour limiter les interventions d'excavation et de remblaiement. Des mesures doivent également être prises pour assurer d'aménager et d'entretenir adéquatement les fossés pour favoriser le ruissellement et minimiser les besoins de travaux d'entretien.

PROFIL



AÉRIEN

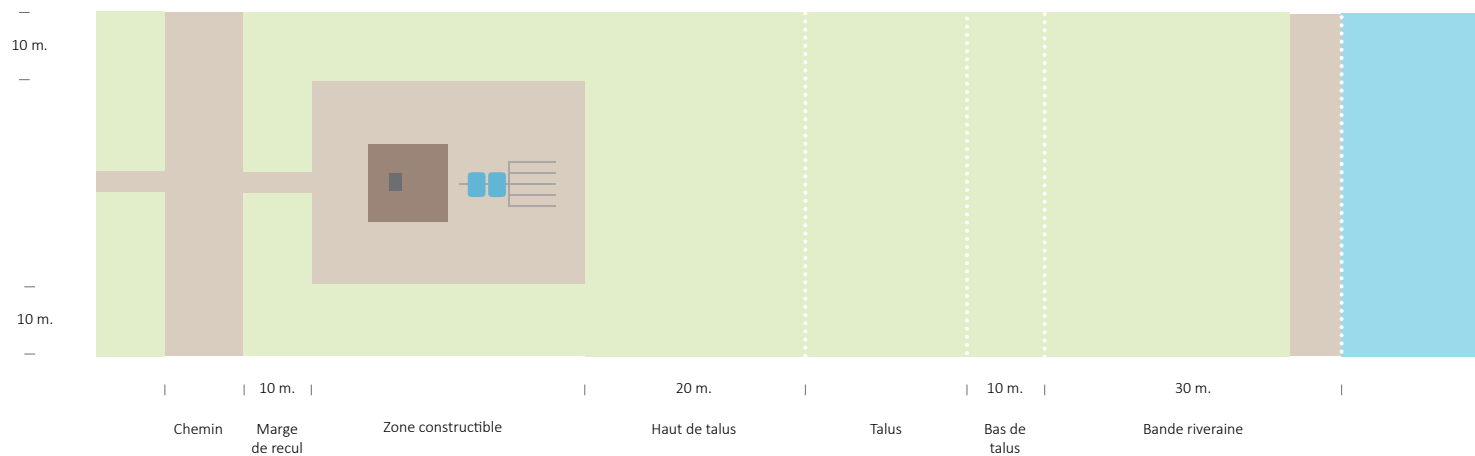


Illustration 1. Schématisation d'une villégiature respectant les critères d'implantation intelligente dans un contexte laurentien

BÂTIMENT DURABLE



La notion de bâtiment durable est traitée dans son sens plus large en y introduisant des composantes du développement durable qui dépassent le cadre strict des composantes physiques de la construction et de l'évaluation de leurs performances environnementales ou énergétiques.

L'abordabilité du bâtiment est importante pour pouvoir répondre aux enjeux et aux défis du projet de même qu'aux intérêts manifestés dans l'étude des clientèles. À cet égard, il a été convenu que le prix d'acquisition (incluant le terrain) d'au moins le tiers des habitations n'excède pas 250 000 \$ à 260 000 \$. Les dépenses annuelles liées à une résidence d'une superficie d'environ 110 m², avec deux chambres à coucher, ne devraient pas représenter plus de 30% des revenus avant impôts des clientèles visées.

L'achat local de matériaux de construction entraîne des retombées considérables pour les économies locales et régionales. L'achat local est également profitable au point de vue écologique, notamment parce qu'il minimise les besoins en transport. Ainsi, il est visé qu'au moins le tiers des matériaux et des services qui y sont associés soit de provenance régionale pour la villégiature environnementale et durable.

Le chauffage représente environ 60 % des coûts associés à la consommation résidentielle d'énergie au Canada. De nombreuses mesures peuvent ainsi être prises afin d'améliorer l'efficacité énergétique : la taille et la volumétrie du bâtiment, l'isolation, le zonage interne du bâtiment, le choix des portes et fenêtres, ou encore les modes de chauffage et de ventilation.

Le gaspillage de l'eau entraîne des coûts énergétiques pour le traitement et le chauffage d'une habitation. L'achat d'appareils et de robinetterie économes en eau est l'une des principales mesures à adopter pour réduire la consommation et ainsi économiser sur les frais qui y sont rattachés.

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

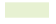















Le concept d'aménagement d'un projet de développement durable sur un site témoin sur les terres du domaine de l'État, tel qu'illustré sur la planche 2, montre les implantations de bâtiments, les voies de circulation ainsi que les équipements d'intérêt public et collectif. Les îlots résidentiels ont été conçus, pour la majorité, en forme de grappes desservis par de petites voies de circulation, et implantés majoritairement franc sud tirant profit de l'énergie passive du soleil, tout en respectant la topographie en gradins d'un site laurentien typique et réduisant les remblais-déblais. La gestion des eaux de pluie y est également assurée par l'aménagement de fossés écologiques contrant l'érosion. Le projet se retrouve majoritairement à l'écart du secteur riverain d'un lac et d'un corridor de biodiversité qui le longe. Certains espaces du projet relèvent d'une gestion commune des occupants, tels l'accès collectif au lac et les équipements de protection incendie et de gestion des matières résiduelles.

En somme, les principaux éléments du concept d'aménagement ont été élaborés de manière à répondre le plus adéquatement possible aux grands critères énoncés précédemment.

Illustration 3. Schématisation du concept architectural proposé par Smith Vigeant Architectes



Planche 2: Plan d'aménagement potentiel d'un site de villégiature selon les critères d'aménagement viable

- | | | | | | |
|---|--|---|--|---|--------------------------------|
|  | Site de villégiature regroupée |  | Chemin public |  | Sentier récréatif non-motorisé |
|  | Espace communautaire |  | Chemin forestier |  | Limite de lot |
|  | Milieu humide |  | Chemin d'utilité publique |  | Bâtiment résidentiel |
|  | Citerne de protection incendie |  | Rue (7,5 m. de largeur) | | |
|  | Conteneur semi-enfouis pour matières résiduelles |  | Allée de circulation (6 m. de largeur) | | |
|  | Jardin communautaire |  | Chemin d'accès privé (3 m.) | | |
|  | Prolongement de la ligne électrique | | | | |



^ Nord

NAD 83 MTM - ZONE 8 NORD - 1 : 3 000 - 2014

0 100 mètres 200 mètres

OBJECTIFS DE RÉALISATION



ORIENTER LE CONCEPT DE VILLÉGIATURE ET DE L'HABITATION DURABLE

Cette section présente les objectifs établis pour mettre en oeuvre le projet de villégiature environnementale et durable dans la MRC des Laurentides afin d'exposer une séquence temporelle pour la réalisation d'un projet d'une telle envergure.

Afin de promouvoir les principes de ce guide, il est envisagé d'implanter, dans un premier temps, le concept de villégiature durable dans un projet sur les terres du domaine de l'État pour ensuite, grâce à cette vitrine, encourager l'implantation de projets d'habitations durables sur l'ensemble du territoire. L'approche générale du concept repose sur la prise en compte des grands critères définis au guide, et un projet d'habitation durable ou de villégiature durable devrait s'y référer pour répondre adéquatement à cette qualification.



RÉALISER UN PROJET DE MAISON ÉCOLOGIQUE

D'autre part, la MRC des Laurentides entend construire une maison écologique témoin afin de promouvoir la villégiature durable et l'innovation dans le domaine domiciliaire en milieu rural. Cette maison modèle se voudra un lieu de rencontre et d'apprentissage pour les promoteurs comme pour les particuliers.



RÉALISER UN DÉVELOPPEMENT D'UN SECTEUR DE VILLÉGIATURE DURABLE SUR LES TDÉ

La MRC des Laurentides désire réaliser le développement d'un nouveau secteur de villégiature durable sur les terres du domaine de l'État sur la base des règles établies au chapitre 4 du guide. Les modalités de mise en oeuvre et de financement du projet impliquent un leadership important du milieu municipal dans la planification et la gestion du dossier.



ADAPTER LES RÈGLES DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Pour réaliser un projet de villégiature durable, les règles de gestion et d'aménagement du territoire devront être adaptés aux paramètres du projet. Pour ce faire, il faudra d'une part, modifier le statut de gestion des terres du domaine de l'État ciblées pour ensuite mettre à jour les règles d'aménagement et de gestion municipale du territoire.



OFFRIR UN CONTEXTE PROPICE
À L'HABITATION ABORDABLE ET
DURABLE

La vitalité socio-économique des milieux ruraux repose particulièrement dans la capacité à attirer et retenir de jeunes familles. Il est donc important que la conception des projets de villégiature assurent l'accessibilité à une portion significative de la future clientèle. Le soutien municipal à cet objectif est également essentiel.



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET
L'INNOVATION DE L'ENTREPRISE
LOCALE

Pour permettre le développement d'une expertise en construction environnementale et durable, les entreprises de la région devront innover dans leur processus de conception et de construction. Le CLD Laurentides sera appelé à les supporter dans ces efforts d'innovation et de développement.



SUSCITER L'ADHÉSION DE
LA POPULATION AU PROJET
(ACCEPTABILITÉ SOCIALE)

Avec des efforts pour attirer et conserver de nouveaux ménages, les pouvoirs publics et les promoteurs résidentiels ne doivent pas s'aliéner les populations déjà présentes. Des mécanismes de consultation et d'information seront nécessaires pour assurer l'accueil et la satisfaction à l'égard de ces projets.



METTRE EN PLACE UN PROGRAMME
RÉGIONAL DE CERTIFICATION DE
L'HABITATION DURABLE

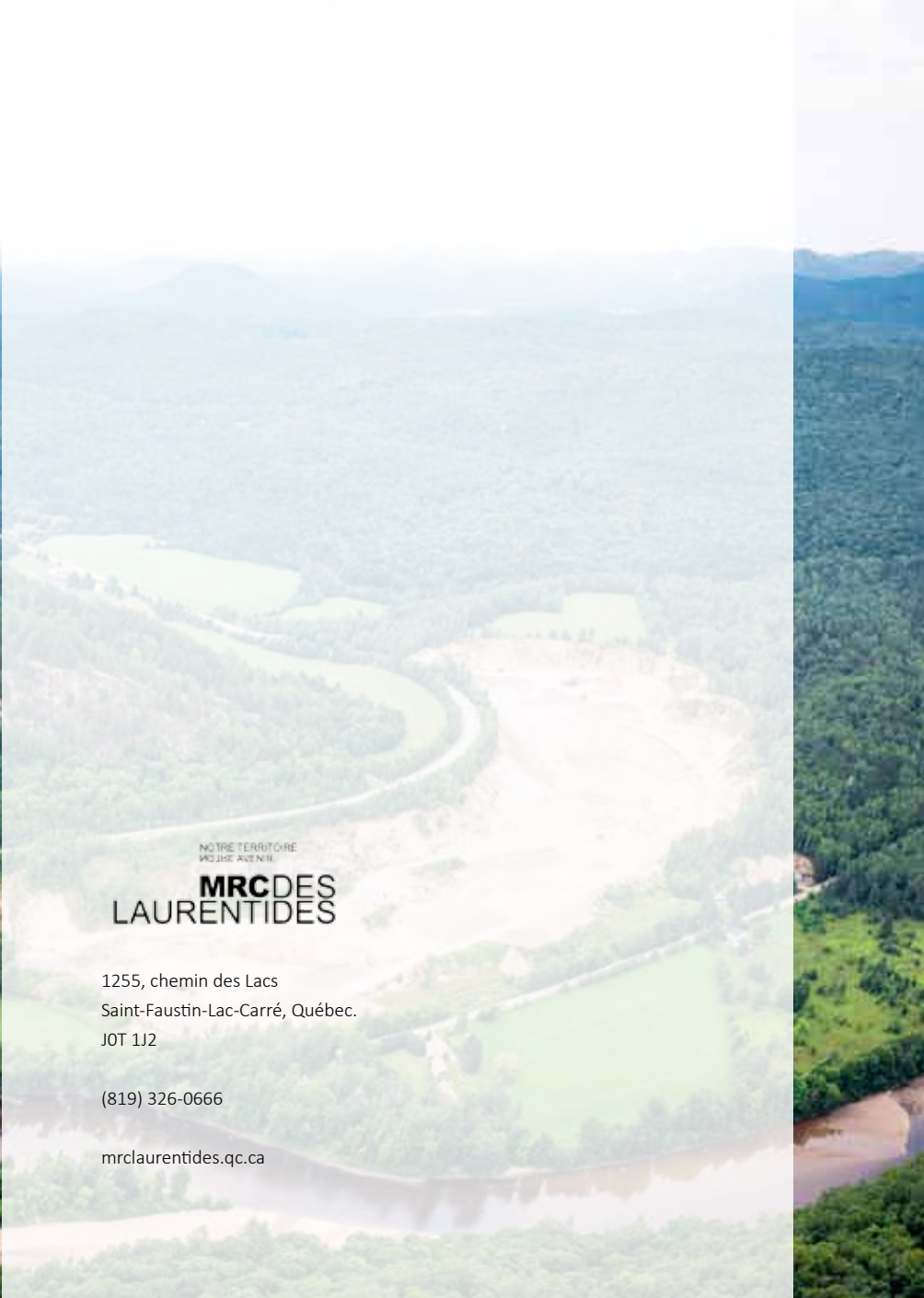
Afin de promouvoir l'importance des objectifs poursuivis par le projet de villégiature environnementale et durable, la MRC envisage de mettre en place un programme de certification ou de reconnaissance qui atteste de l'atteinte des principes de ce guide pour de nouveaux projets et des résidences de villégiature.



Montagne d'Argent

📍 La Conception

📷 L'Enclume



NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR.

MRC DES LAURENTIDES

1255, chemin des Lacs
Saint-Faustin-Lac-Carré, Québec.
J0T 1J2

(819) 326-0666

mrclaurentides.qc.ca



NOTRE TERRITOIRE
EST EN AVANCE

MRC DES
LAURENTIDES